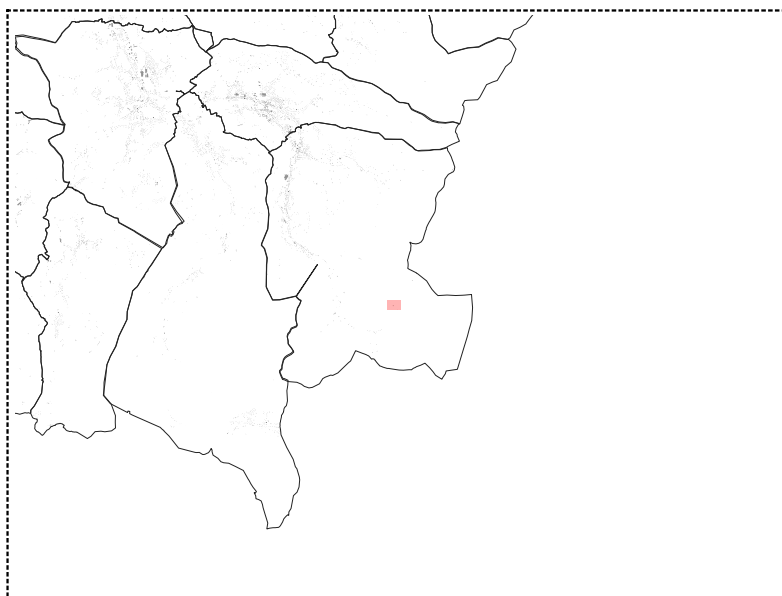
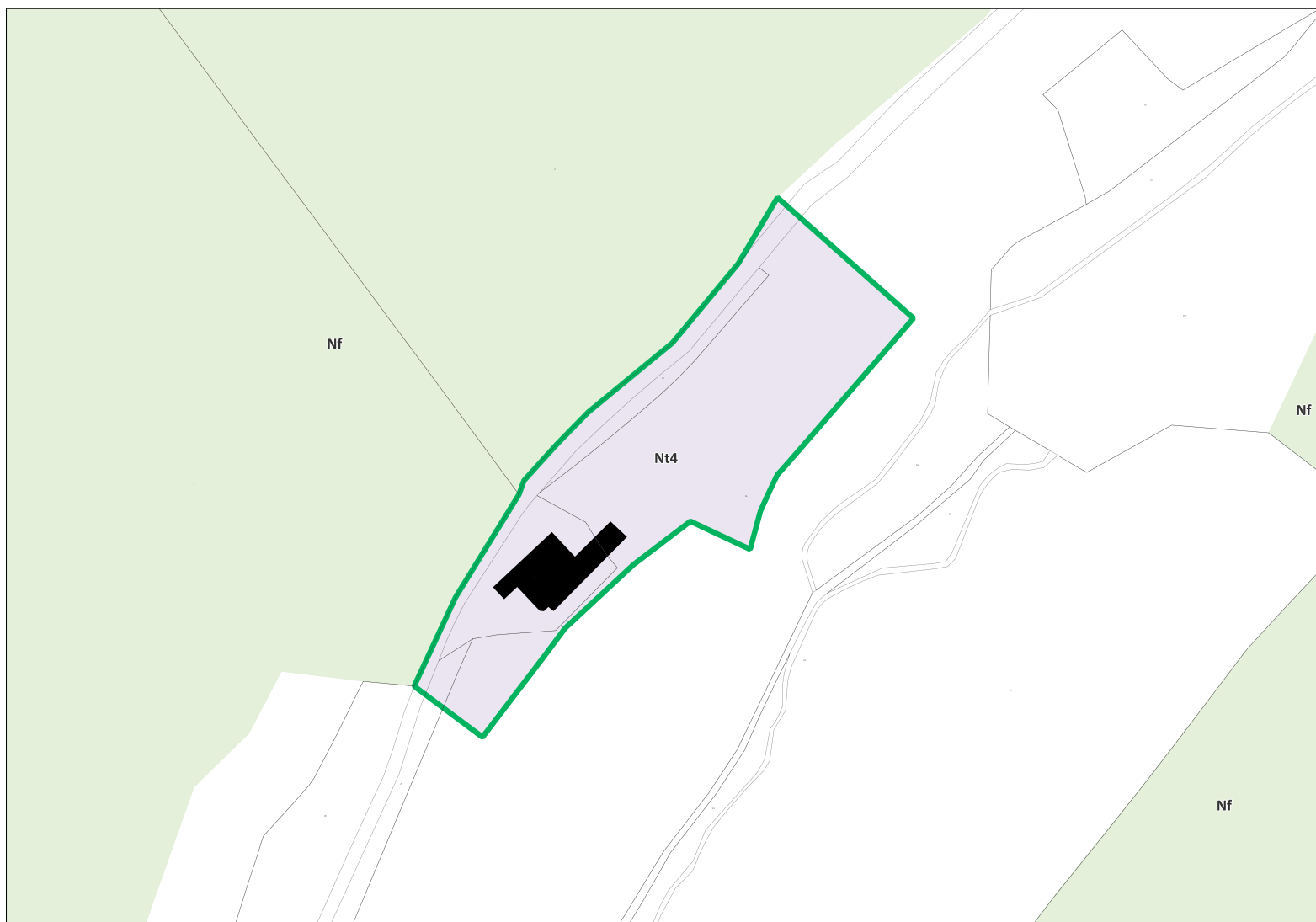




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

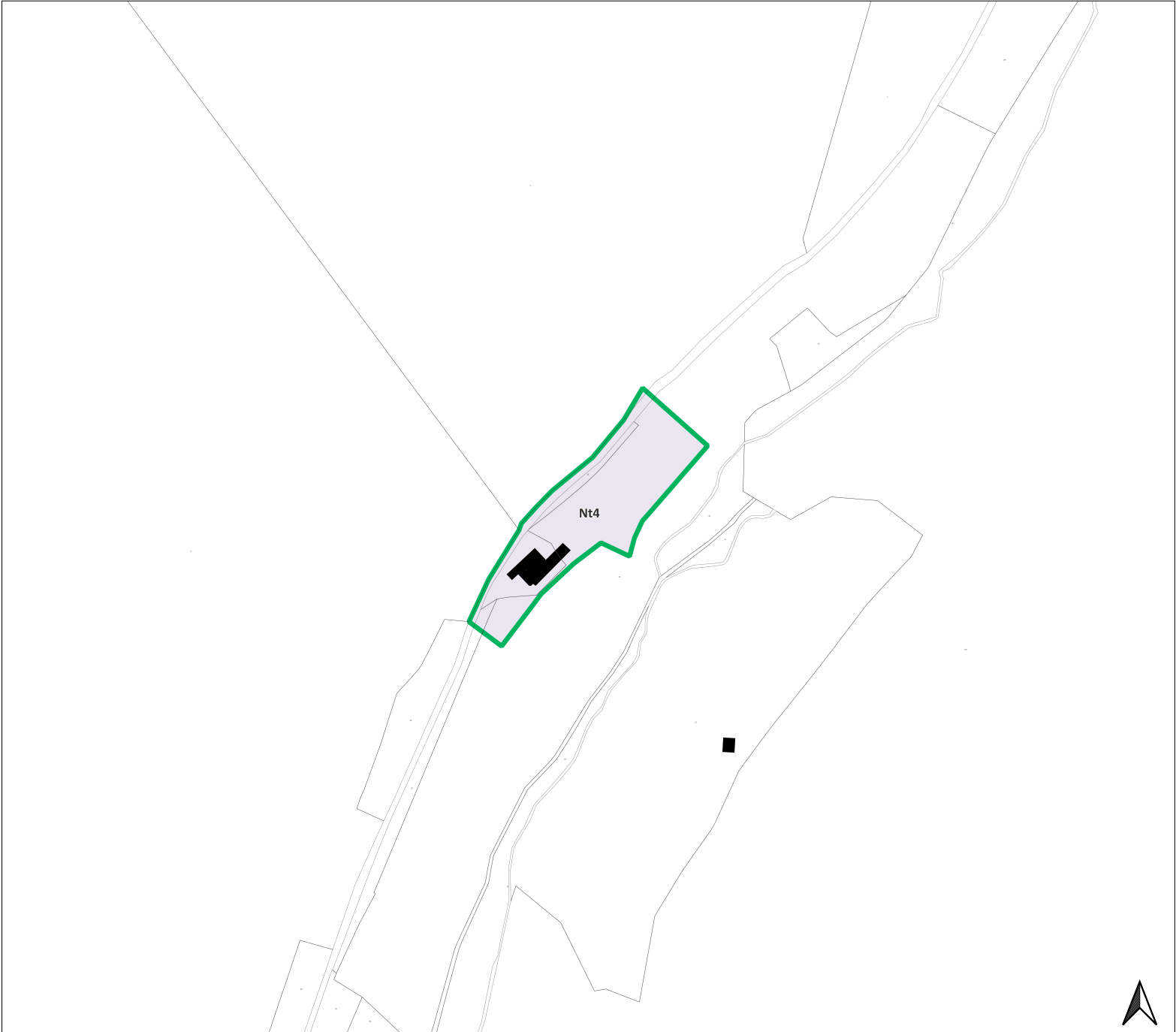
SURFACE (en ha) : 0.97

PROJET : > Site existant

> Privé

> Camp d'été du Luscpach : permettre au site de se développer





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2 et un réservoir forestier. Le site est en grande partie artificialisé. La faible empleur autorisée des constructions permet de limiter les impacts sur le milieu

Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

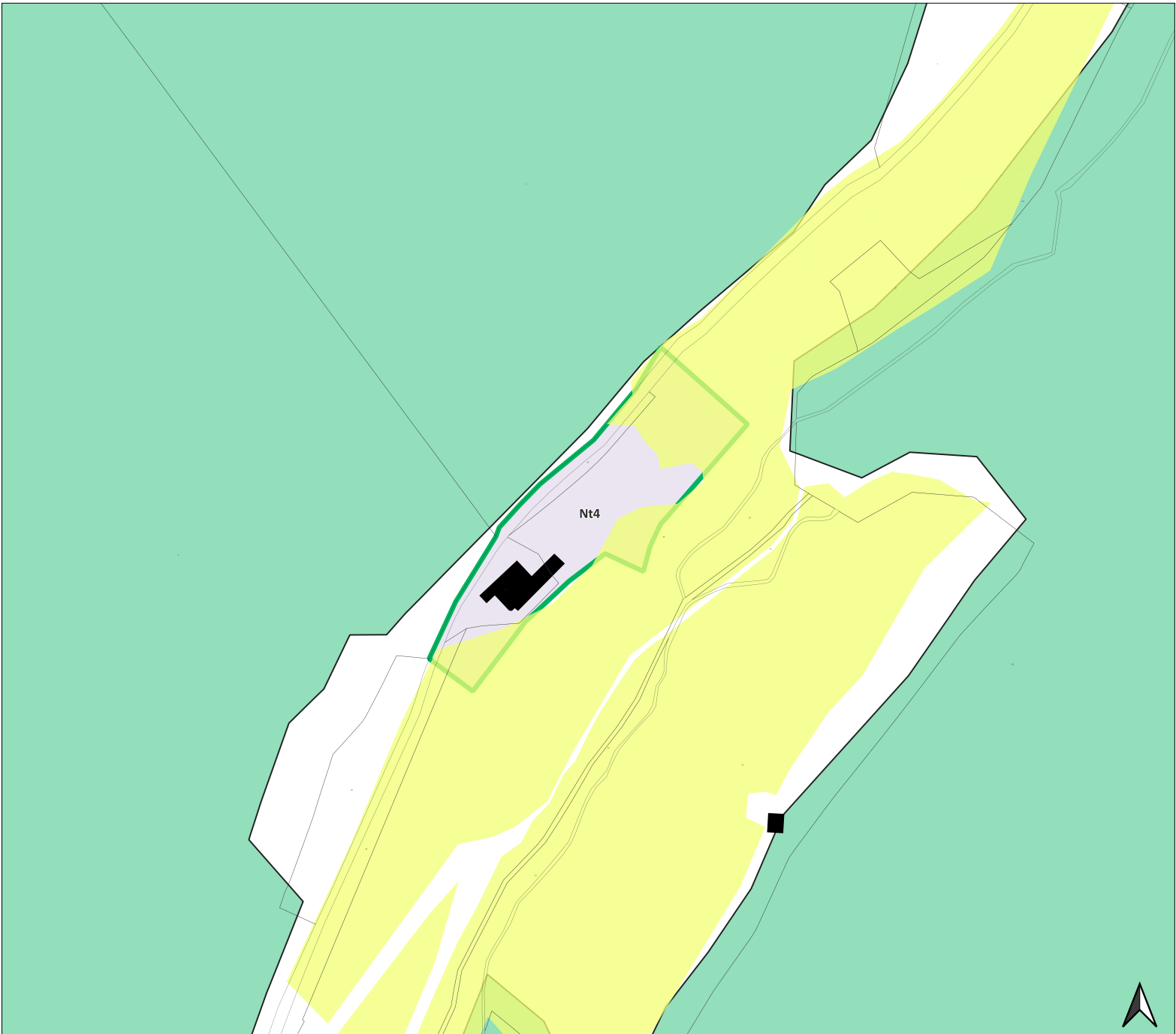
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Pour la partie non bâtie, bien qu'identifiée au sein du RPG comme étant des prairies, il s'agit avant tout de boisements privés. Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques